



Paris, le 28 mai 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

4e session

Paris, 19-22 mai 1980

RAPPORT DU RAPPORTEUR

I. INTRODUCTION

1. La 4e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial s'est tenue au siège de l'Unesco à Paris, du 19 au 22 mai 1980. Y ont assisté le Dr. Shehata Adam, Egypte, président, les délégués des Etats-Unis d'Amérique, du Népal, du Panama et du Sénégal, vice-présidents, et M. Michel Parent, France, le rapporteur. Un autre Etat membre du Comité était représenté par un observateur. Des représentants du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ont assisté à la réunion à titre consultatif. La liste complète des participants figure à l'Annexe du présent rapport.

2. Après l'ouverture de la réunion par le Président, le Bureau a adopté l'ordre du jour de la réunion.

(CC-80/CONF.017/COL.2)

28 JUN 1980

3. Comme prévu à l'ordre du jour, le représentant du Directeur général, M. Gérard Bolla, Sous-Directeur général adjoint (opérations), Secteur de la Culture et de la Communication, a fait un rapport sur les activités entreprises depuis la 3e session du Comité.

II. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

4. Le Bureau a examiné soixante propositions d'inscription dont vingt-sept avaient été différées soit par le Comité, soit par le Bureau à leurs dernières sessions. Après avoir pris note de l'évaluation de chaque proposition par l'organisation consultative compétente, le Bureau a formulé les recommandations suivantes à l'attention du Comité :

A. Biens à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial

<u>Etat partie</u>	<u>Nom du bien</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u>	<u>N° d'identification</u>
		(N = naturel) (C = culturel)	
<u>Algérie</u>	<u>La Kalâa des Béni Hammad</u> Le représentant de l'UICN a souligné l'importance du site également du point de vue du patrimoine naturel. Le Bureau a pris note de la réserve exprimée par l'ICOMOS sur l'état de conservation du site et a exprimé l'espoir que les mesures nécessaires de protection seraient prises.	C (iii)	102
<u>Brésil</u>	<u>Ville d'Ouro-Preto</u> Le Bureau a été informé des menaces qui pèsent sur le site et sur ses monuments, d'une part, à cause des mouvements de terrain qui se produisent à des intervalles réguliers et, d'autre part, du fait de l'implantation projetée d'un complexe sidérurgique important. Le Bureau était, par conséquent, d'avis que des assurances pour la sauvegarde active du site devraient être obtenues du gouvernement.	C (i)+(iii)	124
<u>Canada</u>	<u>Site de Burgess Shale</u>	N (i)+(iii)	133

<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	<u>Parc national Redwood</u>	N (ii) + (iii)	134
<u>Ethiopie</u>	<u>Basse Vallée de l'Aouache</u>	C (ii) + (iii)+(iv)	10
	<u>Tiya</u>	C (i)+(iv)	12
	<u>Aksum</u>	C (i)+(iv)	15
	<u>Basse Vallée de l'Omo</u>	C (iii) + (iv)	17
	<u>Parc national des lacs Abijatta-Shalla</u>	N (ii) + (iii)	112
	Le Bureau a pris note des réserves exprimées par l'UICN sur les difficultés de protéger ce site de façon adéquate.		
<u>Ghana</u>	<u>Bâtiments traditionnels Asante</u>	C (v)	35
	Le Bureau a pris note de la recommandation de l'ICOMOS relative à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril des Bâtiments traditionnels Asante.		
<u>Honduras</u>	<u>Site maya de Copán</u>	C (iv)+(vi)	129
<u>Italie</u>	<u>Le Centre historique de Rome</u>	C (i) (ii) (iii) + (iv)	91
	Sur proposition de l'ICOMOS, le Bureau a recommandé que les autorités italiennes considèrent la possibilité d'étendre la zone protégée sur le côté ouest jusqu'à l'enceinte d'Urbain VIII. En outre, le Bureau a jugé souhaitable que la Cité du Vatican devrait également être inscrite sur la Liste et il a demandé au Secrétariat de prendre contact avec les autorités compétentes à cet égard.		
<u>Malte</u>	<u>Hypogée de Hal Safliéni</u>	C (iii)	130
	<u>Ville de la Valette</u>	C (i) et(vi)	131
	<u>Temples de Ggantija</u>	C (iv)	132
<u>Norvège</u>	<u>Røros</u>	C (iii) (iv) + (v)	55

<u>Pakistan</u>	<u>Ruines archéologiques de Mohenjo Daro</u>	C (ii)+ (iii)	138
	<u>Vestiges archéologiques de Taxila (Taksha-sila)</u>	C (iii)+ (vi)	139
	<u>Ruines bouddhistes de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol</u>	C (iv)	140
<u>Panama</u>	<u>Les fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo</u>	C (i)+ (iv)	135
<u>Pologne</u>	<u>Le centre historique de Varsovie</u>	C (ii) + (vi)	30
	Le Bureau a souligné qu'il a recommandé l'inscription du centre historique de Varsovie en tant que symbole de la réussite exceptionnelle d'une reconstitution à l'identique d'un bien culturel qui est associé à des événements ayant une signification historique considérable. Il ne saurait être question d'inscrire à l'avenir d'autres biens culturels reconstruits.		
<u>République arabe syrienne</u>	<u>L'ancienne ville de Bosra</u>	C (i)(iii) + (vi)	22
	<u>Le site de Palmyre</u>	C (i)(ii) + (iv)	23
	Le Bureau a partagé l'opinion de l'ICOMOS quant à l'inclusion dans la zone protégée des nécropoles et des vestiges de l'aqueduc romain qui sont situés en dehors de l'enceinte fortifiée. Il a exprimé l'espoir que les installations hôtelières se trouvant sur le site ne soient pas étendues. Il a, en outre, prié le Secrétariat de demander aux autorités syriennes de fournir au Comité des photographies du site montrant l'hôtel de différents angles.		
<u>Sénégal</u>	<u>Parc national des oiseaux de Djoudj</u>	N (iii)	25
	Le Bureau a été informé par le représentant du Sénégal que toutes les mesures seraient prises afin que les travaux de développement sur le fleuve Sénégal ne portent en aucune manière atteinte au Parc national des oiseaux de Djoudj. Le Bureau a recommandé l'inscription de ce site sur la Liste, mais il a demandé au Sénégal de mettre à la disposition du Comité l'étude de l'impact des travaux prévus sur l'environnement qui a été effectuée récemment.		

<u>Tunisie</u>	<u>Parc national Ichkeul</u>	N (iii)+(iv)	8
	<p>Le Bureau a recommandé que ce site soit inscrit sur la Liste à condition que le gouvernement donne les assurances nécessaires que le site sera protégé de façon adéquate (c'est-à-dire que des mesures soient prises afin de maintenir le débit d'eau et la salinité existante) si des travaux d'aménagement étaient entrepris.</p>		
<u>Yougoslavie</u>	<u>La Contrée naturelle et culturelle historique d'Ohrid</u>	C (i) (iii) + (iv)	99
	<p>Le Bureau a recommandé que le site inscrit sur la Liste lors de sa 2ème session (la partie du Lac Ohrid qui est située en Yougoslavie) soit élargi pour couvrir la zone culturelle et historique de la région d'Ohrid.</p>		
	<u>Parc national Durmitor</u>	N (ii) (iii) + (iv)	100
<u>Zaire</u>	<u>Parc national de la Garamba</u>	N (iii) +(iv)	136
	<u>Parc national de Kahuzi-Biega</u>	N (ii) (iii) + (iv)	137
	<p>Le Bureau a partagé le souci de l'UICN quant à la protection des deux sites qui devrait être renforcée. Il a noté que des demandes de coopération technique afin d'aider les autorités à cet égard étaient soumises à l'examen du Bureau. Il a souligné cependant que la responsabilité principale pour la protection des deux parcs incombait au gouvernement.</p>		

B. Biens à ne plus prendre en considération pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

<u>Etat partie</u>	<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'identification</u>
<u>Costa-Rica</u>	Eglise d'Orosi	104
	Monument national à San José	105
	Théâtre national	108
	Eglise de Nicoya	110
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	Site national historique d'Edison	77
<u>Nigéria</u>	Parc national du lac de Kainji	123
<u>Norvège</u>	La vallée de Heidal	56
	Le centre commercial de Kjerringøy	57
	Le manoir d'Eidsvoll	60
<u>Pakistan</u>	Ruines archéologiques à Harappa	141
	Monuments historiques de Thatta	143

C. Propositions d'inscription à différer

<u>Etat partie</u>	<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'identification</u>
<u>Algérie</u>	<u>Palais du Dey à Alger</u>	101
	Le Bureau a partagé l'opinion exprimée par l'ICOMOS que le Palais du Dey ne pourrait pas être considéré isolément et il a estimé que l'Algérie souhaiterait probablement étudier la possibilité d'étendre la proposition afin de couvrir l'ensemble de la Casbah.	

Citadelle de Sétif

103

Des renseignements supplémentaires sont nécessaires sur les mesures effectivement prises pour créer une réserve archéologique (expropriations, démolitions, etc.). Une photographie aérienne prise depuis 1979 fournirait des informations très utiles à cet égard.

Costa-Rica

Parc national archéologique de Guayaba de Turrialba

106

Des informations supplémentaires sont requises afin de permettre une évaluation comparative de l'importance scientifique du site proposé par rapport à des sites similaires se trouvant en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

Demeure historique de Santa Rosa

107

Le représentant de l'UICN a informé le Bureau que la Demeure historique de Santa-Rosa était située dans le Parc national Santa Rosa qui comportait des caractéristiques naturelles importantes. Le Bureau a estimé par conséquent que le Costa-Rica souhaiterait peut-être étendre le site proposé afin d'y inclure le patrimoine naturel de cette région.

Ruines d'Ujarras

109

Une étude devrait être entreprise sur la possibilité de prendre en considération le site, non pas comme un bien isolé, mais comme faisant partie d'une série d'établissements missionnaires se trouvant dans plusieurs Etats parties.

Chypre

Paphos - Lieu du culte d'Aphrodite

79

Le Bureau a estimé qu'une importance trop grande avait été accordée dans la proposition d'inscription aux aspects immatériels du site et il a souhaité être informé du critère selon lequel le bien a été proposé. Il a, en outre, demandé à l'ICOMOS d'entreprendre une étude comparative de sites similaires se trouvant dans la région méditerranéenne.

<u>Ethiopie</u>	<u>Adoulis</u>	11
	<u>Melka-Kontoure</u>	13
	<u>Matara</u>	14
	<u>Yeha</u>	16
	Sur recommandation de l'ICOMOS, ces propositions ont été différées jusqu'à ce que la Liste des biens que l'Ethiopie a l'intention de proposer ait été reçue.	
	<u>Parc national du Mont Bale</u>	111
	Des informations complémentaires sont nécessaires afin de permettre à l'UICN d'évaluer cette proposition.	
<u>Italie</u>	<u>Couvent de Santa Giulia - San Salvatore</u>	92
	Le Bureau a différé cette proposition jusqu'à ce que la liste des biens que l'Italie a l'intention de proposer ait été reçue.	
	<u>"La Cène" de Léonard de Vinci</u>	93
	Le Bureau a été informé qu'une proposition révisée avait été reçue récemment des autorités italiennes dans laquelle l'église et le couvent dominicain de Santa Maria delle Grazie avec La Cène étaient proposés pour inscription sur la Liste. L'ICOMOS a été prié d'évaluer cette proposition pour la réunion du Comité en septembre.	
<u>Mali</u>	<u>Ville de Djenné</u>	116
	Des informations supplémentaires devraient être fournies quant à l'état d'urbanisation de Djenné et en ce qui concerne les mesures prises pour sa protection.	
	<u>Parc national de la Boucle de Baoulé</u>	117
	Des renseignements supplémentaires sont nécessaires afin de permettre à l'UICN de faire une évaluation du site. Le Bureau a été informé qu'un consultant sera envoyé par l'UICN sur place à cette fin.	
	<u>Pays Dogon</u>	118
	L'UICN et l'ICOMOS étaient tous les deux d'avis que le bien nommé devrait être défini avec davantage de précision.	

Ville de Tombouctou

119

Des détails sont nécessaires quant à la délimitation de la zone proposée et sur les mesures administratives pour la conservation du site ainsi qu'un inventaire des monuments existants, afin de permettre à l'ICOMOS d'évaluer la proposition d'inscription. Le Bureau est disposé à octroyer une assistance préparatoire au Mali, à sa demande, afin de collaborer avec les autorités en vue de compléter les propositions d'inscription de biens culturels.

Nigéria

Birni Gazargamu et Gambaru

122

Des informations supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la délimitation exacte des deux sites archéologiques proposés ainsi qu'un inventaire des monuments se trouvant sur les deux sites.

Pakistan

Sculptures rupestres sur le rocher sacré de Hunza et aux environs de Gilgit et de Chilas

142

L'ICOMOS était d'avis qu'une recherche plus approfondie était nécessaire sur l'intérêt culturel et historique du site et, qu'en outre, des informations supplémentaires étaient nécessaires afin de compléter le dossier de la proposition d'inscription (un plan précis de la zone indiquant la localisation des rochers gravés et des sites archéologiques avec de brèves descriptions de chaque sculpture rupestre et de chaque site). Le Bureau a par conséquent décidé de différer cette proposition d'inscription.

République
arabe
syrienne

Alep

21

Le Bureau a pris note du fait que le site est menacé par une urbanisation intensive et il a recommandé que la proposition d'inscription soit différée jusqu'à ce que les résultats de la mission de l'Unesco, actuellement à Alep, soient disponibles.

III. DEMANDES DE COOPERATION TECHNIQUE

5. Le Bureau a examiné toutes les requêtes de coopération technique reçues des Etats parties et a formulé les recommandations suivantes à l'attention du Comité :

A. Projets de coopération technique recommandés

6. Népal - Parc national de Sagarmatha

(demande n° 120.1)

Le Bureau a recommandé l'octroi au Népal d'une coopération technique d'un montant maximal de 75 000 \$ pour des mesures de conservation dans le Parc national de Sagarmatha.

7. Tunisie - Les Thermes d'Antonin à Carthage

(demande n° 37.1)

Le Bureau a recommandé que le Comité octroie une coopération technique à la Tunisie dans le cadre du programme de conservation des Thermes d'Antonin à Carthage. Cependant, il n'a pas approuvé deux éléments du budget proposé (publication de rapports archéologiques et fourniture d'un camion, qui pourrait être acquis localement). Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer en consultation avec les autorités nationales concernées un projet révisé pour la prochaine session du Comité.

8. Zaïre - Parc national de Virunga (demande n° 63.1)

Parc national de Garamba (demande n° 136.1)

Parc national de Kahuzi-Biega (demande n° 137.1)

Le Bureau a recommandé qu'une coopération technique soit fournie au Zaïre dans le cadre d'un plan d'ensemble pour améliorer la gestion de ces trois parcs nationaux et la protection de leurs populations de grands mammifères. Le financement suivant est recommandé :

Parc national de Virunga	43.660 \$
Parc national de Garamba	19.120 \$
Parc national de Kahuzi-Biega	15.120 \$

B. Projets de coopération technique différés

9. Le Bureau a différé les demandes suivantes soit parce que les biens auxquels elles se réfèrent n'étaient pas inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ni recommandés pour inscription, soit parce que des clarifications supplémentaires étaient nécessaires.

Algérie : Palais du Dey à Alger

La Kalâa des Beni Hammad

Citadelle de Sétif

Ethiopie : Parc national du Mont Bale

Parc national des Lacs Abijatta Shalla

Des éléments d'information supplémentaires au sujet de ces deux requêtes de coopération technique devraient être obtenus grâce à la mission d'assistance préparatoire qui a été accordée pour le Parc national de Simien et qui sera étendue pour couvrir également ces deux sites.

<u>République</u>	L'Ancienne Ville de Damas
<u>arabe</u>	L'Ancienne Ville de Bosra
<u>syrienne</u>	L'Ancienne Ville d'Alep
	Le site de Palmyre

Le Bureau était d'avis que l'équipement qui pourrait être obtenu localement, tel que camions, etc., ne devrait pas être fourni au titre du Fonds.

10. Le Bureau a autorisé le Secrétariat à poursuivre, en collaboration avec les autorités éthiopiennes, la préparation d'un projet relatif à un relevé photogrammétrique des monuments de Lalibela et de soumettre une demande révisée de coopération technique au Comité. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique s'est abstenu de cette recommandation.

IV. ASSISTANCE PREPARATOIRE

11. Le Bureau a octroyé une assistance préparatoire à :

(a) Guatemala : service de deux consultants (d'un coût estimé à \$ 22.000) (1 écologiste et 1 spécialiste de la conservation de la pierre, du stuc et du bois) pour la préparation d'une demande de coopération technique pour le Parc national de Tikal. La requête concernant une jeep, qui avait été comprise dans la demande d'assistance préparatoire, pourrait être examinée dans le cadre de la demande de coopération technique.

- (b) Sénégal : des services de consultants de 4 h/m (d'un coût estimé à \$ 20.000) afin d'élaborer un plan pour la protection adéquate du site comprenant notamment des mesures pour la régulation du niveau de l'eau. Des clarifications sont nécessaires au sujet de l'équipement demandé. Cette partie de la requête pourrait être examinée par le Comité à une date ultérieure.

V. ORIENTATIONS DEVAINT GUIDER LA MISE EN CEUVRE DE LA CONVENTION

12. Sur la base d'un projet de texte préparé par le Secrétariat, le Bureau a élaboré un texte révisé des "orientations" pour soumission au Comité lors de sa 4^e session.

VI. INTEGRITE DES BIENS PROPOSES POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

13. La question de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de biens qui sont menacés de perdre leur intégrité a été discutée. Le Bureau a estimé que le fait que l'intégrité du bien proposé était menacée ne devrait nullement influencer la décision du Comité quant à l'éligibilité du bien pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En outre, chaque bien ainsi menacé devrait être pleinement évalué pour ses qualités intrinsèques et une documentation complète devrait être soumise à l'appui de la proposition.

14. Comme prévu au paragraphe 15 du projet révisé des "Orientations", un plan d'action définissant les mesures correctives requises devrait être soumis avec le dossier de proposition d'inscription relatif à tout bien, culturel ou naturel, qui est menacé par l'action de l'homme.

VII. QUESTIONS DIVERSES

(a) Inventaire global des sites du patrimoine naturel

15. Le représentant de l'UICN a expliqué que son organisation a élaboré et publié une liste des Nations Unies des parcs nationaux et d'autres zones protégées qui comprend des sites du patrimoine mondial. Cette liste pourra servir de base pour l'identification des sites naturels éligibles pour inclusion dans la Liste du patrimoine mondial et servir ainsi à la constitution d'un inventaire global. Il a précisé qu'une proposition sur la méthodologie et le coût de la préparation d'un inventaire global sera soumise à la prochaine réunion du Comité.

(b) Liste des biens du patrimoine culturel

16. Comme mesure complémentaire à l'établissement de listes nationales de biens culturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le Bureau a estimé qu'il était souhaitable d'établir également sur le plan international des listes de biens culturels de valeur universelle exceptionnelle pour chacune des grandes

catégories de monuments et sites. De telles listes pourraient être établies avec l'aide de comités consultatifs de l'Unesco ou par des groupes de travail composés d'états qui ont des ressources similaires sur leur territoire. Le Bureau a recommandé que le Comité examine la possibilité de contribuer financièrement à la préparation de telles listes internationales.

(c) "Association du patrimoine mondial"

17. Le Bureau a été informé de la correspondance échangée entre le Président du Comité et Lord Duncan Sandys, président désigné de "l'Association du patrimoine mondial" qui est en train d'être créée dans le Royaume-Uni. Il a pris note du fait qu'aucune action n'avait été prise afin de supprimer des noms de l'association et du fonds l'expression "patrimoine mondial" et "patrimoine" respectivement. Le Bureau a souligné une fois de plus les problèmes que pourrait soulever la confusion possible entre le "Fonds du patrimoine mondial" et le "Fonds du patrimoine" et il a exprimé l'espoir que le Directeur général utilise ses bons offices afin d'aboutir à une modification dans le nom de l'association et du fonds.

18. Le Bureau a recommandé que le Comité fasse appel à chaque Etat partie afin qu'il prenne toutes les mesures possibles dans le cadre de sa législation nationale pour protéger l'emblème du patrimoine mondial et le nom du Fonds du patrimoine mondial. Il a été décidé de soumettre cette question au Comité lors de sa prochaine réunion.

(d) Equilibre entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel

19. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a fait trois propositions sur cette question :

- (i) que le quorum nécessaire pour les décisions relatives à l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial soit défini;
- (ii) que les fonds alloués soit pour le patrimoine culturel soit pour le patrimoine naturel, ne devraient pas dépasser 60% du total de l'assistance fournie par le Fonds du patrimoine mondial;
- (iii) que la fonction de président soit tenue alternativement par une personne ayant une expérience ou des responsabilités dans le domaine du patrimoine culturel et une personne ayant une expérience ou des responsabilités dans le domaine du patrimoine naturel.

20. Le Bureau a partagé le souci exprimé par le délégué des Etats-Unis d'Amérique relatif à la nécessité d'assurer un équilibre global entre les deux domaines, culturel et naturel, dans la mise en oeuvre de la Convention et qu'en particulier la composition de la Liste du patrimoine mondial devrait refléter cet équilibre. On doit observer, toutefois, qu'à cause de la différence intrinsèque qui existe entre les biens culturels et les biens naturels et du fait que l'étendue géographique des sites est elle-même très inégale, le simple décompte des inscriptions sur la liste n'est pas représentatif de l'intérêt respectif porté aux biens culturels et aux biens naturels. Il a été décidé de soulever la question une fois de plus à la 4e session du Comité. Le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts afin que les autorités responsables pour la conservation du patrimoine naturel soient pleinement informées des activités entreprises au titre de la Convention.

(e) Activités promotionnelles

21. Le Secrétariat a fait un rapport sur la mise en oeuvre des différentes activités promotionnelles décidées par le Comité lors de sa 3e session. Les médias continuent à témoigner un grand intérêt à la Convention et les nombreux contacts avec des journalistes ont eu pour résultat la publication d'un nombre important d'articles dans différents journaux et revues de plusieurs pays. Le Bureau a autorisé le Secrétariat à utiliser avec flexibilité les fonds alloués par le Comité aux activités promotionnelles et de couvrir tous les frais supplémentaires par les fonds d'imprévus.

(f) Certificat pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

22. Le Bureau a recommandé qu'un certificat signé conjointement par le Président et par le Directeur général de l'Unesco devrait être remis à l'Etat partie concerné pour chaque bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Il a demandé au Secrétariat de préparer un texte pour soumission au Comité.

(g) Date et lieu de la 4e session du Comité

23. Le délégué de la France a confirmé l'invitation adressée au Comité de tenir sa prochaine session à l'Hôtel de Sully, Paris 4ème, et a proposé qu'elle ait lieu du 1er au 5 septembre 1980. Le Bureau a accepté cette invitation au nom du Comité et il a demandé que des remerciements soient transmis au gouvernement français pour son aimable invitation.

(h) Ordre du jour provisoire de la 4e session du Comité

24. Le Bureau a élaboré l'ordre du jour provisoire pour la prochaine réunion du Comité.

(i) Transmission de documents aux membres du Bureau

25. Un membre du Bureau a attiré l'attention sur le fait qu'il n'avait pas reçu à temps les documents pour la réunion. Le Secrétariat a précisé que les documents avaient été transmis à temps aux délégations des Etats parties qui sont vice-présidents. Il a été considéré comme souhaitable que les Etats qui sont vice-présidents fassent savoir assez tôt au Secrétariat quelles personnes les représenteront à la réunion afin que les documents puissent leur être transmis directement.

BUREAU OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE
BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

4th session
Paris, 19 - 22 May 1980

LIST OF PARTICIPANTS/
LISTE DES PARTICIPANTS

I. STATES MEMBERS OF THE BUREAU/ ETATS MEMBRES DU BUREAU

Egypt/Egypte

Dr. Shehata Adam
President
Organization of Egyptian Antiquities
Chairman/Président

France

M. Michel Parent
Inspecteur général des monuments historiques
Rapporteur

M. Jean-Pierre Bady
Directeur de la
Caisse nationale des monuments historiques
et des sites

Népal

H. Exc. Mr. K.R. Aryal
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco
Vice-Chairman/
Vice-Président

Mr. I.B. Singh
Deputy Permanent Delegate

Panama

Dr. Reina Torres de Arauz
National Director of Historical Heritage

Vice-Chairman/
Vice-Président

Miss Mirta Saavedra Polo
First Secretary
Permanent Delegation to Unesco

Sénégal

M. Lamina Diakhaté
Ministre conseiller
Délégation permanente du Sénégal
auprès de l'Unesco

Vice-Chairman/
Vice-Président

Mme. Jenine Ndiaye
Conseiller
Délégation permanente du Sénégal
auprès de l'Unesco

United States of America/ Etats-Unis d'Amérique

Mr. David Hales
Deputy Assistant Secretary for
Fish and Wildlife and Parks
Department of the Interior

Vice-Chairman/
Vice-Président

II. OBSERVERS/ OBSERVATEURS

Australia/ Australie

H.Exc. Prof. R.O. Slatyer
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco

III. ORGANIZATIONS attending in an advisory capacity/
ORGANISATIONS participant avec un statut consultatif

International Council of Monuments and Sites (ICOMOS)
Conseil international des monuments et des sites

M. François Leblanc
Directeur du Secrétariat

M. Léon Pressouyre
Consultant

International Union for Conservation of
Nature and Natural Resources (IUCN)/
Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

Mr. Harold Eidsvik
Executive Officer
Commission on National Parks and Protected
Areas

IV. SECRETARIAT

Mr. Gérard Bolla
Deputy Assistant Director-General (Operations)
Sector of Culture and Communication

Mr. Michel Batisse
Deputy Assistant Director-General (Programme Coordination)
Science Sector

Mrs. Anne Raidl
Division of Cultural Heritage

Mr. Berndt von Droste
Division of Ecological Sciences

Mrs. Margaret van Vliet
Division of Cultural Heritage.